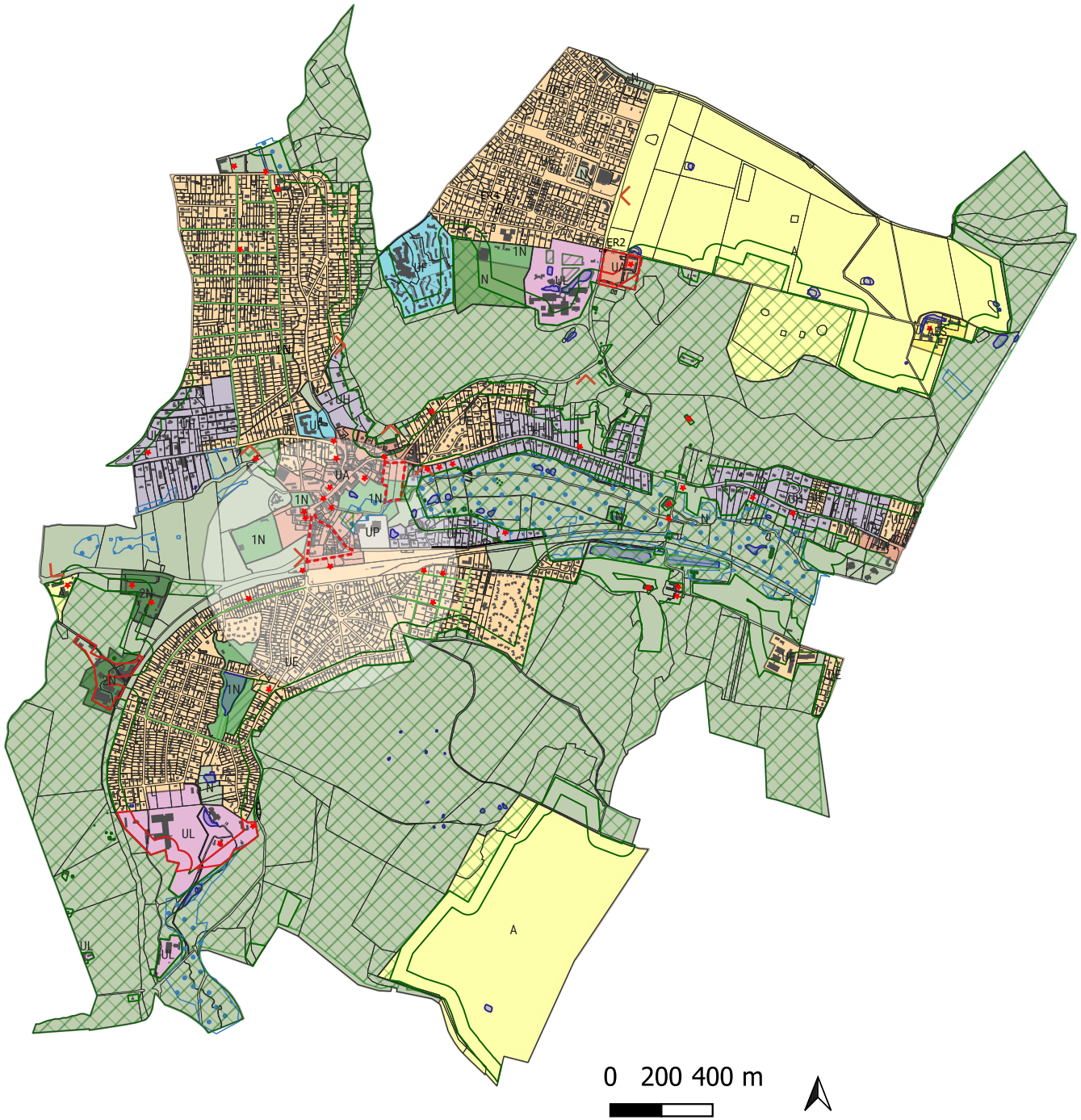

Règlement graphique

Prescriptions

- Bâti répertorié au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Point de vue
- Bande 50m en lisière du massif boisé de plus de 100 Ha Domaine de Chevincourt, domaine St Paul et secteur de la fondation Coubertin
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bande de 50m en lisière d'un massif boisé de plus de 100 Ha
- Arbres remarquables
- Alignement d'arbres remarquables
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Espace paysager à protéger
- Zones humides avérées (SAGE)
- Mares et plans d'eau à protéger
- Périmètre de 500m autour de la gare

Zonage

- UA - Centre-ville, Domaine de Chevincourt...
- UE - Quartiers d'habitat pavillonnaire peu dense
- UF - Maison de retraite et résidence pour personnes âgées
- UH - Secteurs d'habitat individuel développé le long des voies
- UL - Zones d'activités économiques
- UP - Equipements d'intérêt collectif et services publics
- A - Zones agricoles
- AES - STECAL - Secteur de l'Arche d'Aigrefoin
- N - Zones naturelles
- 1N - STECAL - espaces verts aménagés
- 2N - STECAL - secteur de la Fondation Coubertin

Projet de PLU arrêté

Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Département des Yvelines (78)

Source: Cadastre.gouv.fr, Geoservice, IGN, VERDI